

DELIBERATION

N° 2010-121 du 18 novembre 2010

OBJET : Copropriété Grand Boucle : vente de parties communes

Rapporteur : M. le Président

Le 18 novembre 2010 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 10 novembre 2010 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 29 jusqu'à la délibération n° 2010-119
30 à partir de la délibération n° 2010-120

Nombre de pouvoirs : 6.

Nombre de votes : 35 jusqu'à la délibération n° 2010-119
36 à partir de la délibération n° 2010-120

M. Edmond CADET est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, M. Raymond CIRIO, M. Alain NICOLOSO, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Aurélie POYAU, M. Eric PEYTHIEU, Mme Nicole GUERIN, Mme Laëtitia CODURI, Mme Catherine VALDENNAIRE (à partir de la délibération n° 2010-120) M. Philippe SEZANNE, M. Marc FAURE BRAC, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, M. Michel RICCI, M. Pierre BOUVIER, M. Roger GUGLIOMETTI, M. Edmond CADET, M. Guy HERMITTE, M. Marc FORNESI, M. Pierre LEROY, M. Roger PERINET, M. Philippe MARIACHER, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, M. Xavier CRET, Mme Nicole MATHONNET, Mme Laurence FINE, M. Bernard COLOMBAN.

Avaient donné pouvoir :
M. Jean-Louis FAURE à M. Jean-Pierre SEVREZ
Mme Léa ROUX à M. Pierre LEROY
Mme Corinne MEYER à M. Gérard FROMM
M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC à M. Alain FARDELLA
Mme Brigitte BOREL à Mme Laurence FINE
M. Philippe STOCKLI à M. Philippe MARIACHER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le fait que la Communauté de Communes du Briançonnais détient 1 085 168 tantièmes sur 9 843 562 de la copropriété Centre Commercial et Hôtelier Grand Boucle à Briançon, dans laquelle elle a réalisé la Résidence de travailleurs Saisonniers Le Pin Cembro,

Vu la décision de l'Assemblée générale Extraordinaire du 5 octobre 2010 autorisant la vente au Groupe Casino de 130 m² des parties communes au prix de 200 000 €,

Vu l'avis de la Commission Développement économique en date du 17 septembre 2010,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 21 septembre 2010,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité

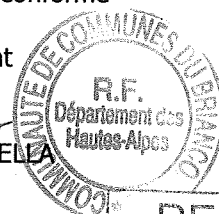
- Autorise la Communauté de Communes du Briançonnais à percevoir le produit de cette vente lui revenant, soit 22 048,29 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

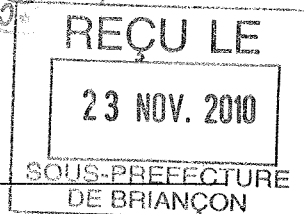
Le Président

Alain FARDELLA



Date dépôt S.P. : 22 NOV. 2010

Date affichage : 23 NOV. 2010



Délibération n° 2010-121

Briançon - Cervières - La Grave - Le Monétier les Bains - Montgenèvre - Névache

Puy Saint André - Saint Chaffrey - La Salle les Alpes - Val des Prés - Villar d'Arène - Villard Saint Pancrace